

# Oedicnème Criard

Code Natura 2000 : A 133

Burhinus oedicnemus

Classification	Statut juridique
Avès Ciconiformes Burhinidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
<b>Statut de conservation : En déclin</b>	



© Louis-Marie Préau LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Présence de l'espèce sur le site

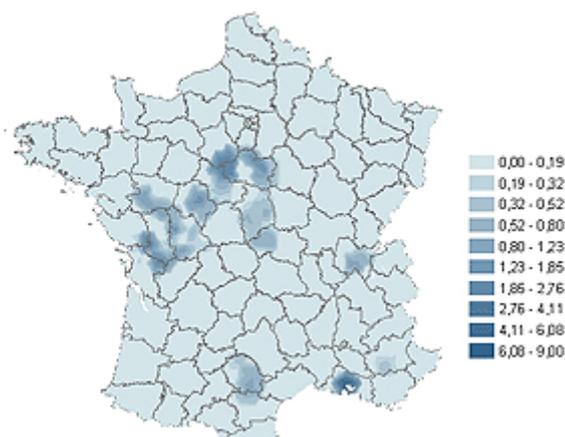
## Description de l'espèce :

Plumage brun clair strié de noir sur le dos. Hautes pattes.  
Grand œil jaune et bec à bout noir, motif noir et blanc sur les ailes

Longueur : 38-45 cm      Envergure : 76 à 85 cm  
Poids : 290 à 535 g

## Répartition géographique :

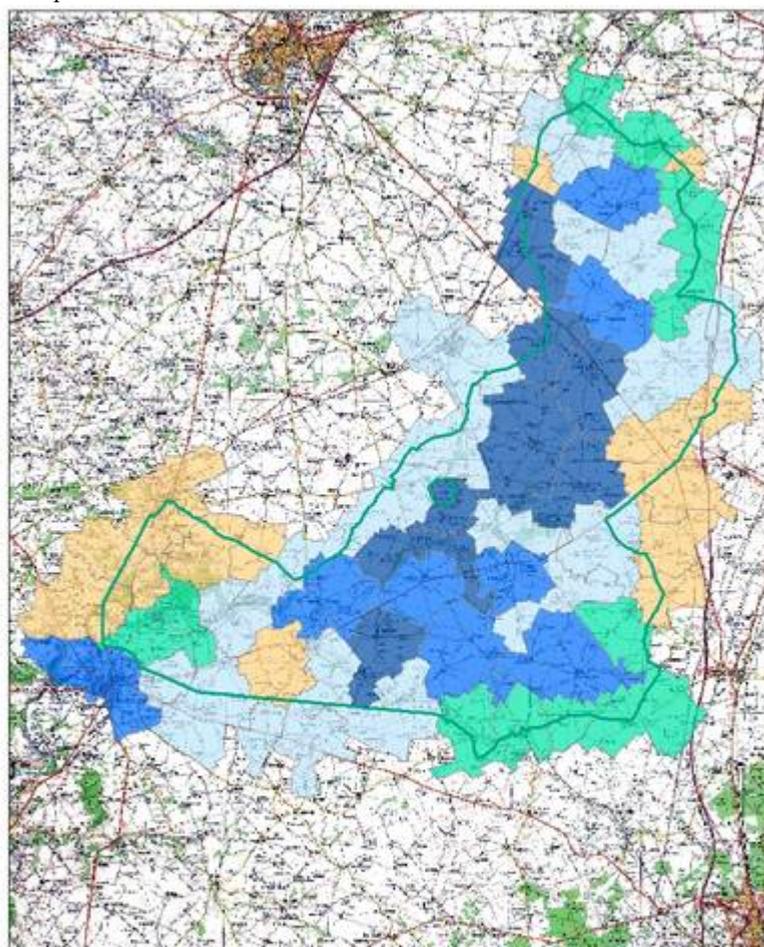
Présente de l'ouest européen au nord des Balkans, Ukraine et Caucase.  
Elle est bien représentée sur tout le pourtour méditerranéen (Espagne, Maghreb, Turquie, Grèce). **Migratrice et nicheuse.**  
Les nicheurs Français hivernent de la péninsule Ibérique à l'Afrique du Nord mais aussi au sud du Sahara.



## Répartition de l'Oedicnème Criard en France

Source : Inventaire STOC, mnhn – vigie-nature

**Protocole du STOC-EPS :** l'observateur se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort. A l'intérieur de ce carré, l'observateur répartit 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux habitats présents, sur lesquels il effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés, et un relevé de l'habitat est également effectué. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs.



### Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : majoritairement constitué d'insectes terrestres et de leurs larves notamment les sauterelles, criquets, coléoptères, mouches, chenilles et vers de terre, limaces, escargots, parfois micromammifères ;
- *activité* : bien camouflé sur les terrains pierreux dégagés grâce à son plumage tacheté et rayé, de brun, de noir, de chamois et de blanc, il passe l'essentiel de la journée tapi au sol. Ce comportement et l'habitude de se figer en cas de danger le rendent difficile à repérer. L'Édicnème a une préférence à courir plutôt que de voler. Il est actif au crépuscule et la nuit ;
- *migration* : l'édicnème arrive en mars, le passage se poursuit en avril. Des rassemblements se forment à partir de fin juillet. La migration postnuptiale a lieu de fin septembre à fin octobre.

### Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : c'est un oiseau des milieux chauds et secs. Il fréquente donc les substituts de steppe sèche comme les friches et jachères rases, les vignobles, les pâtures à ovins, les aérodromes, les zones de carrières, les champs cultivés très nus au printemps ou encore les zones dunaires. Les sols très pierreux l'attirent particulièrement ;
- *reproduction* : de 1 à 2 pontes par an de 2 œufs d'avril à fin juillet. Le nid est une petite cuvette au sol. Incubation d'environ 25 jours. Les densités vont de 0,05 couple/km<sup>2</sup> à plus d'un couple/km<sup>2</sup>. En Eure-et-Loir, il niche dans les cultures (surtout haricots et oignons), les jachères, les friches, les carrières. Estimation de la population Française = 8 000 couples. Les jeunes volent au bout de six semaines environ. Il niche sur des terrains secs, exposés à l'ensoleillement, arides, pierreux et dégagés ;
- *haltes migratoires et hivernage* : Dans le département, très peu de haltes migratoires ont été signalées (hors secteur de reproduction). En Eure-et-Loir, ce sont jusqu'à 40 oiseaux qui ont été vus en « rassemblements postnuptiaux ». Ces derniers restent parfois assez longtemps sur place et ne partent généralement pour leurs quartiers d'hivernage qu'en Octobre (l'observation la plus tardive pour l'Eure-et-Loir étant le 17 décembre !).



### Etat de conservation :

- **tendance démographique** : régression des populations enregistrée au niveau européen depuis plusieurs décennies. Au niveau de la France, le STOC semble montrer une augmentation qui est à confirmer. Au niveau du département d'Eure-et-Loir, les recherches de terrain de 2004-2005 évaluent l'effectif départemental à 120 – 140 couples, essentiellement dans la ZPS. Dans les années 90, il avait été estimé à 80 – 100 couples mais les connaissances sur l'espèce ainsi que l'effort de prospection étaient moindres ;
- **prédation** : sans constituer un danger pour l'espèce, des cas de prédation des œufs ou des jeunes par le renard ou les corvidés se produisent puisque l'oiseau niche au sol ;
- **conditions climatiques** : des pluies prolongées influent sur la réussite des nichées ;
- **infrastructures humaines** : l'Édicnème est un oiseau sensible au dérangement. De ce fait, certaines infrastructures surtout lors des travaux de construction peuvent avoir un impact sur cet oiseau (ex : éoliennes) ;
- **activités humaines** : dérangements par les quads et motos cross ;
- **pratiques agricoles** : la menace réside dans la destruction des biotopes favorables à l'Édicnème par transformation agricole, la mise en irrigation, la disparition des jachères et l'uniformisation du parcellaire. Les terrains non-cultivés étant primordiaux pour l'espèce. L'Édicnème peut s'adapter à certaines cultures comme le maïs mais les traitements phytosanitaires ainsi que l'irrigation nuit directement ou indirectement à la couvaison ou à l'élevage des jeunes. D'autre part on constate une destruction directe de pontes lors de travaux agricoles.

**Actions favorables à l'espèce** : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés ras.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- interdiction d'entretien des 3% de couvert herbacé, d'avril à fin août ;
- création de zones refuges de 10 m de large, soustraites à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce ;
- maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu' à mi-septembre.

**Gestion hors agriculture** : réhabilitation des carrières (intervention sur la végétation, pas de dérangements en période de nidification).

**Mesures relatives à la chasse** : à proximité des sites de rassemblements postnuptiaux, la pratique de la chasse peut causer un dérangement conduisant à l'envol des groupes d'oiseaux. Il a été régulièrement noté (en France) que les secteurs en réserve de chasse, sont assez privilégiés par l'oiseau pour se rassembler.

